

Séverine BRIDOUX-MICHEL

Contractuelle

Champ disciplinaire & d'intervention :

Architecture & Paysage : Histoire et cultures architecturales, Sciences de l'homme et de la société pour l'architecture, Théories et pratiques de la conception architecturale urbaine

Diplôme(s) :

Architecte DPLG, ENSA Lille 1995

DEA esthétique et pratique des arts, Université de Lille, 1999

Doctorat en Architecture-Esthétique et Sciences de l'art (obtention mention Très honorable avec félicitations du jury), Université de Lille, 2006

Activités :

Chercheur au LACTH, Chercheur associée au CEAC

Parcours :

Séverine BRIDOUX-MICHEL est architecte DPLG, docteur en architecture-esthétique et sciences de l'art. Elle est lauréate du Prix de la Recherche et de la Thèse de Doctorat en Architecture, décerné en 2007 par l'Académie d'Architecture, Paris. Elle est membre-chercheur du LACTH-associée au CEAC (Université Lille) depuis 2000 et enseigne à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille depuis 2008. Ses travaux et publications concernent notamment l'histoire de l'architecture du XXème et XXIème siècle, les pratiques collaboratives, la conception de projets interdisciplinaires et les relations architecture/musique.

Principales publications :

-« Le Corbusier & Iannis Xenakis. Un dialogue architecture / Musique », Marseille, Editions Imbernon, 2018 (sous presse).

-« Frank Gehry, Pierre Boulez : au-delà des mécaniques restrictives », in Sarah Barbedette [sous la direction de], Pierre Boulez, Paris, Actes Sud / Philharmonie de Paris, 2015, pp. 200-203.

-« Le Modulor n'est pas une "formule magique" », in Le Corbusier à Chandigarh : entre ombre et lumière, (dir. Ch. Kayser), publié à l'occasion de l'exposition "Le Corbusier à Chandigarh, entre ombre et lumière", Musée-Promenade de Marly-le-Roi du 27 sept. 2013 au 02 fév. 2014, éd. Musée-Promenade, 2013, pp. 75-95.

Distinctions :

Lauréate du Prix de la Recherche et de la Thèse de Doctorat en Architecture, décerné par l'Académie d'Architecture, Paris, 2007.

Qualifiée par le CNU (Conseil National des Universités), section 18 (architecture, esthétique, sciences des arts), pour l'Enseignement Supérieur français.